

505LM494/8

9822

(1944)

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration  
du 21 juin 1944

---

Questions diverses

Indemnité due aux ayants droit de M. de GIRARD.

P.V. (p.3)

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Conseil se déclare d'accord pour qu'une transaction amiable sur la base d'une indemnité de 1.050.000 fr soit recherchée avec les ayants droit de M. de GIRARD, victime d'un accident mortel le 13 décembre 1939 alors qu'il effectuait des opérations de contrôle militaire dans un train.